



Condition pour accéder à un établissement de type SSR

Par **Lolachoupi**, le **30/04/2016** à **19:16**

Bonjour.

Je me permets de vous contacter car je souhaite avoir vos conseils.

Ma mère est actuellement hospitalisée suite à des difficultés respiratoires. Cela a entraîné 4 semaines en réanimation.

A la suite, elle a perdu beaucoup de muscle.

Actuellement et depuis 5 semaines, elle est dans un service de pneumologie. Le corps médical considère que son état ne nécessite plus une hospitalisation mais elle ne peut toujours pas marcher.

Les demandes en SSR polyvalent ont toutes été refusées.

Que reste-t-il comme option sachant qu'on dispose de peu de moyens financiers et qu'une hospitalisation à domicile est impossible (pas de place pour un lit plus un lève-malade).

En vous remerciant du temps pris pour répondre.

Cordialement.